Image not found or type unknown

Achat maison et litige avec agence immobilière

Par **Kick64**, le **02/02/2013** à **15:44**

Bonjour,

Alors voilà, il y a une dizaine de jours, je visite avec un agent immobilier orpi que je connais et à qui je fais confiance une maison vendue par l'agence immobilière AVIS.

Je suis le premier à visiter cette maison et ai un véritable coup de coeur. Je fais l'offre au prix affiché sans chercher à négocier et "bloque" la maison aux dires de mon agent immobilier qui me dit qu'il informe immédiatement l'agence AVIS et prend rendez-vous dans la semaine pour la signature du sous seing chez le notaire. En suivant de la visite, mon agent immo retourne chez AVIS avec ma proposition d'achat au prix et voit l'agent AVIS avec un couple qui voulait aussi la maison à tout prix. Ce couple fait une surenchère de 9 000€ pour avoir la maison à ma place et les 2 agents présents leur expliquent que c'est impossible et que la maison est pour moi.

Jusque-là OK, sauf qu'au bout d'une semaine mon agent immo et moi-même apprenons que l'agence AVIS, sur décision du directeur de l'agence lui même a accepté une offre qu'a fait un autre acquéreur après moi (peut être le couple en question mais ne sommes pas sûr), pour plus cher que le prix affiché et lui a fait signé un sous seing dans notre dos.

Mon agent immo estime que le procédé n'est pas "juste" et pas légal et décide de porter le coup en demandant à l'AMEPI dont ces agences font parties d'exclure l'agence AVIS et deretirer sa carte au directeur de l'agence d'exercer son métier à l'avenir.

Le problème est que c'est la première fois que mon agent immo rencontre ce problème et ni lui ni ses collègues ne savent si la commission invoquée va annuler le sous seing signé par le deuxième acquéreur et me "rendre la priorité" sur l'achat de cette fameuse maison.

Est-ce que vous avez déjà été confronté à ce type de litige? Si oui, comment cela a-t-il fini? Pensez-vous qu'en plus de cette commission demandée par ORPI, je puisse demander un recours de mon côté et réclamer quelque chose? Au minimum des dommages et intérêts pour publicité mensongère puisque la maison a été signée pour plus cher que le prix affiché par l'agence?

Merci pour votre aide.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés